

Séance ordinaire du Jeudi 4 Octobre 2018

Convocation : en date du 28/09/2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Ms MAGNIER Christian - DEMAREST Johan – BLONDEL Frédéric – CLIPET Catherine
- CORNU Julien - DEMONCHAUX David - PARIS Didier – FLICOT Isabelle – MELLIER Isabelle

Absents : Mr GRINCOURT Adrien – Mr MOREL Didier.

Le Jeudi 4 Octobre 2018 à 20 Heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur MAGNIER Christian, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Lecture est faite du compte rendu de la dernière séance qui n'appelle aucune observation. Il est adopté par le Conseil.

➤ **Désignation du secrétaire de séance** :

Mme MELLIER est désignée secrétaire de séance.

➤ **Location du logement communal** :

Mr Le Maire demande de fixer le montant du loyer, de la caution et de lui donner pouvoir pour contacter un huissier pour l'état des lieux. Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de fixer le montant du loyer à 550 euros et de demander un mois de caution. Ils lui laissent libre choix de l'huissier.

➤ **Devis pour la rénovation de la toiture du bâtiment derrière le logement communal** :

Mr Le Maire présente deux devis pour la réfection de la toiture du bâtiment derrière le logement situé place du Hamel.

Le premier devis concerne « RENOV'TOIT » et s'élève à 3 840,00€ TTC.

Le second devis a été établi par la SARL Jacques LECLERC pour un montant de 4 649,77€ TTC.

Le Conseil approuve à l'unanimité le devis de « RENOV'TOIT ».

➤ **Taxe d'aménagement** :

Mr Le Maire demande aux membres du Conseil s'ils souhaitent instaurer la Taxe d'Aménagement pour l'année 2019. Les élus décident de renoncer à cette taxe.

➤ **Achat d'un isoloir** :

Mr Le Maire présente des catalogues de SEDI EQUIPEMENT et de L'ACHAT PUBLIC pour l'achat d'un isoloir. Après en avoir délibéré, il est décidé l'achat d'un isoloir chez l'ACHAT PUBLIC pour un montant de 301,39€ HT.

Il est décidé également l'achat d'une poubelle pour l'installer à proximité de la table sur le terrain de foot au prix de 247,51€ HT.

Mme MELLIER va se renseigner des prix pour l'achat d'un tapis pour la table de réunion.

➤ **Redevances pour occupation du domaine public :**

La FDE 80 demande de délibérer sur la revalorisation de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de réseaux de transport et de distribution d'électricité pour 2018. Le taux de revalorisation est de 32,54 %.

Il en va de même pour ORANGE qui indique que le coefficient d'actualisation pour 2018 est de 1.30942

Après en avoir délibéré, les membres acceptent ces deux revalorisations à l'unanimité.

➤ **Questions diverses :**

→ Mr Le Maire signale que la fourniture pour le remplacement des manettes du four de la salle des fêtes s'élève à 72,72€ TTC. Les membres sont d'accord.

→ Mr Le Maire demande l'achat du logiciel « élections » chez Nord France Informatique afin de regrouper tous les logiciels de la mairie chez le même prestataire. Le devis s'élève à 840€ TTC. Les membres acceptent ce devis à l'unanimité.

→ La CCV, en partenariat avec l'Association pour la Promotion de l'Environnement du Vimeu met environ 200 arbres à disposition des communes à la seule condition que la commune ait un projet. Les membres du conseil décident de ne pas y donner suite.

→ Mr HAZARD a envoyé un mail en mairie pour dire qu'il avait constaté des tâches d'herbes anormalement grillées sur le pourtour de la salle des fêtes. Etant titulaire du Certiphyto, il est dans son devoir de signaler toutes anomalies concernant les espaces communaux. Mme CLIPET rappelle que l'utilisation des produits de traitement est passible d'une peine d'emprisonnement de 6 mois et d'une amende de 150 000 €. Mrs DEMAREST et PARIS maintiennent leur position : il faut traiter.

→ Mr le Maire informe que le défibrillateur est arrivé en mairie. Il sera installé derrière la salle des fêtes.

→ Mme CLIPET rappelle que la CCV à proposer de prendre le fauchage des accotements de la commune, à raison de 2 passages par an, pour harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire et qu'il existe donc 3 possibilités, à savoir :

- la commune garde le fauchage des talus et la CCV dédommagera la commune en contrepartie
- la commune fait faire le fauchage des talus par un sous-traitant et la CCV paiera la facture
- la CCV fait le fauchage des talus

Mme CLIPET signale que Mr HAZARD souhaite garder la fauche des talus et auquel cas, ce dédommagement pourrait servir à prendre une seconde personne sur juillet-août pour alléger le travail de Mr HAZARD. Le sujet sera abordé le jour venu.

→ Mme CLIPET signale que le transformateur « rue de l'Eglise » a été peint et demande de faire celui de Rogeant. Elle émet l'idée aussi de peindre le petit boîtier situé dans la « Grande rue » en vert. Les membres sont d'accord.

→ Mme CLIPET a constaté que le chemin de la Voyette était particulièrement rétréci à un endroit. Un courrier va être envoyé à la CCV pour demander l'élargissement de ce chemin.

→ Madame CLIPET signale que le Département ne souhaite plus entretenir le chemin de randonnée car le tracé ne leur convient pas. Elle propose donc de faire un circuit différent tout en réutilisant l'existant afin de bénéficier à nouveau de l'entretien. Les membres sont d'accord.

→ Mme CLIPET souhaite que Mme PARIS ai la médaille d'honneur régionale pour les services accomplis. Des renseignements vont être pris à ce sujet.

→ Mme CLIPET demande d'accompagner Mr HAZARD à une formation le 31 octobre prochain pour la mise en valeur du patrimoine naturel. Les membres sont d'accord à l'exception de Mr PARIS qui est contre le fait que Mr HAZARD aille en formation.

→ Mme CLIPET informe que la CCV souhaite mettre en place un circuit de randonnée qui longerait les sources de la Trie jusqu'à Petit Port.

→ Mr DEMAREST a reçu le règlement de voirie de la CCV et demande à ce que les élus en prennent connaissance.

→ Mr PARIS signale que des bordures sont enlevées à Rogeant. Il demande également de boucher le trou entre son domicile et celui de Mme BLONDEL. Un courrier va être envoyé à la CCV.

La séance est levée à 22H25.